



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université Paris-Est Créteil Val
de Marne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150009037

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Créteil.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence en *Droit* prend place au sein de l'Université Paris Est Créteil aux côtés de trois autres licences dans le domaine *Droit, économie, gestion* : licence en *Economie et gestion*, licence en *Administration publique*, licence en *Administration et échanges internationaux*. La licence en *Droit* n'a pas vocation à préparer les étudiants à la vie professionnelle. En effet, mis à part l'hypothèse des concours administratifs ouverts aux licenciés en *Droit*, l'accès aux professions juridiques nécessite désormais d'être titulaire d'un master. En conséquence, la licence en *Droit* a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances fondamentales dans les différentes branches du droit : droit civil, droit pénal, droit commercial, droit processuel, droit administratif, droit constitutionnel, droit de l'Union Européenne, histoire du droit. A la suite de la licence, l'étudiant peut ainsi se spécialiser en connaissance de cause. Il peut éventuellement se « pré-spécialiser » durant sa licence grâce à l'une des trois filières d'excellence qui débouche sur un diplôme universitaire (DU). Il peut également se réorienter vers une des deux licences professionnelles, qui ont une vocation professionnalisante : une licence professionnelle sur le montage et la gestion du logement locatif et une licence professionnelle sur la gestion éco-patrimoniale de l'immeuble.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

S'agissant de l'offre de formation, l'une des particularités de la licence *Droit* de l'Université Paris Est Créteil est l'existence de trois filières d'excellence : Juriste international, Jean Monnet et Carrières publiques. Ces filières sont accessibles sur dossier scolaire et eu égard aux résultats au baccalauréat. Elles permettent à l'étudiant de suivre chaque semestre un cours supplémentaire et les travaux dirigés correspondants. En outre, dans la filière Jean Monnet, mais surtout dans la filière Juriste international, une place particulièrement importante est faite aux langues. Ces filières permettent à l'étudiant de se « pré-spécialiser » en améliorant ses connaissances soit dans un domaine juridique spécifique, soit en langues, soit les deux. Pour les étudiants qui n'accèdent pas à ces filières ou pour ceux qui préfèrent les abandonner, la licence en *Droit* permet l'acquisition de connaissances et de compétences au-delà du domaine juridique à proprement parler. Les enseignements dispensés durant les trois années permettent d'acquérir les connaissances fondamentales en droit et les compétences de base de tout juriste : comprendre, interpréter et appliquer une norme juridique. Mais la licence en *Droit* va au-delà puisqu'elle offre de nombreux enseignements extra-juridiques, essentiellement en première année (économie politique, vie politique, sociologie et philosophie du droit, histoires contemporaines, relations internationales), mais également dans les années suivantes (comptabilité, économie publique et politique économique, monnaie et finances en licence 2 ; histoire des Etats européens et économie publique et politique économique en licence 3). En outre, une langue est enseignée durant chaque semestre de la licence parmi l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien. Au semestre 5, un cours magistral est même dispensé en langue étrangère. Les étudiants qui le souhaitent peuvent également passer une certification en anglais ou en espagnol. Malheureusement, cette possibilité est peu utilisée. Enfin, l'informatique est également enseignée en troisième année de licence. Cela apparaît tardif, mais pour des raisons matérielles le trop grand nombre d'étudiants dans les deux premières années de licence ne permettrait pas d'enseigner la matière plus tôt. Cela ne porte pas préjudice aux étudiants, qui ont la possibilité de passer le C2i dès la première année. Les chiffres montrent que cette possibilité est très peu utilisée et que le taux d'échec est très élevé.

Les dispositifs d'aide à la réussite mis en place au sein de la licence en *Droit* doivent être salués : la rentrée se fait sur 2 ou 2,5 jours, afin de permettre aux étudiants de rencontrer l'ensemble des acteurs de la vie universitaire ; un agent administratif à temps plein a pour mission d'apporter aux étudiants des réponses d'ordre administratif ; de nombreux tutorats sont mis en place tout au long de l'année : tutorat de soutien, tutorat de révision, tutorat d'urgence et tutorat d'expression écrite et d'expression orale ; le tout est assuré par des chargés de travaux dirigés. On trouve également du tutorat d'accompagnement, cette fois assuré par des étudiants. Malheureusement, la fréquentation est faible au regard de l'investissement matériel et financier que cela représente. Bien que le système mis en place soit séduisant, il s'avère que dans la pratique il est donc peu efficace. Il convient donc de réfléchir soit à une meilleure communication, soit à une clarification des divers tutorats. La communication pourrait notamment être améliorée par l'existence d'enseignants référents et par la mise en place de rendez-vous obligatoires entre l'étudiant de première année et son enseignant référent. L'absence d'enseignant référent est expliquée par la disproportion entre le nombre d'étudiants inscrits en licence 1 et le nombre d'enseignants qui interviennent en licence 1. Il faut cependant remarquer que cet écart peut de réduire : du côté des étudiants, nombre d'inscrits ne se présentent pas au rendez-vous obligatoire ; du côté des enseignants, il n'est nullement obligatoire que l'enseignant référent enseigne en licence 1.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, la lecture du dossier révèle une certaine ambiguïté : la licence est présentée comme n'ayant quasiment aucune vocation professionnalisante, à l'exception des hypothèses de quelques concours de la fonction publique. Elle n'aurait donc vocation qu'à préparer les étudiants à la poursuite d'études. Mais les chiffres montrent qu'environ un quart des étudiants ne poursuivent pas leurs études. Ainsi, il n'est pas possible de négliger le fait qu'une partie conséquente des licenciés font le choix de s'insérer dans la vie active. D'ailleurs, les enseignements de la licence le prennent en compte par divers procédés. D'abord, l'organisation bi-annuelle de journées des métiers du droit et parfois l'organisation de journées spéciales consacrées à un métier judiciaire. Ensuite, la possibilité de faire un stage au semestre 6. Enfin, des enseignements destinés à préparer l'étudiant à l'insertion professionnelle tout au long des trois années et de façon progressive. La « découverte de la vie professionnelle » en licence 2 et le « projet professionnel » en licence 3 doivent être particulièrement salués. Par conséquent, il est dommage que le dossier ne présente la licence en *Droit* que comme une licence destinée à la poursuite d'études, alors que les enseignements dispensés révèlent au contraire que la préprofessionnalisation n'est pas ignorée.

Le pilotage de la mention est assuré à deux niveaux. A un premier niveau, chaque année de licence a sa propre équipe pédagogique. Une place est réservée aux professionnels extérieurs au sein de l'équipe pédagogique. A un second niveau, en licence 1, chaque matière fondamentale assortie de travaux dirigés a sa propre équipe pédagogique dirigée par le responsable du cours et composée des nombreux chargés de travaux dirigés. La valorisation

du diplôme est assurée par divers procédés. Certains sont orientés vers les futurs étudiants potentiels : les journées portes ouvertes, l'organisation de réunion dans les lycées, les salons étudiants, l'accueil de classe lycéenne. D'autres sont orientés vers les professionnels qui pourraient offrir des débouchés aux futurs diplômés : il s'agit des journées des métiers du droit, organisées avec la collaboration des professionnels. Sur certaines questions, le dossier est parfois un peu léger et manque de clarté.

- Points forts :
 - Nombreux tutorats mis en place pour aider les étudiants à réussir.
 - Une volonté de préprofessionnalisation.
 - Trois parcours d'excellence qui débouchent sur un diplôme d'université en L3.

- Points faibles :
 - Absence d'enseignants référents.
 - Faible participation des étudiants aux divers dispositifs mis en œuvre pour parfaire leur formation (certifications en langues, C2i, tutorat).
 - Le dossier insiste sur l'absence de débouchés professionnels à l'issue de la licence, alors que 25 % des diplômés ne poursuivent pas leurs études et que la maquette révèle un souci de préprofessionnalisation.
 - Dossier qui manque parfois de clarté et de précisions.

- Recommandations pour l'établissement :

La licence en *Droit* offre aux étudiants les moyens de réussir, grâce aux nombreux tutorats mis en place, ainsi qu'aux certifications en langues et au C2i. Toutefois, il apparaît que ces différents dispositifs sont très peu utilisés par les étudiants. Cela peut venir du fait que les étudiants ne connaissent pas toutes les possibilités qui leur sont offertes et/ou qu'ils n'ont pas conscience de ce que cela pourrait leur apporter. Eu égard au coût financier et à l'organisation logistique que ces dispositifs engendrent, il serait opportun d'améliorer la communication à leur sujet. A ce titre, la mise en place des enseignants référents, avec entretien obligatoire, serait peut être une bonne chose.

Il serait également souhaitable de se positionner de façon plus claire sur les objectifs de la licence *Droit* au niveau de la préprofessionnalisation.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 10 septembre 2014

OBJET : Evaluation des mentions de Licence.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les mentions de Licence ci-dessous :

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention :

- Langues étrangères appliquées

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mentions :

- Education et motricité
- Education, Travail et Formation
- Entraînement sportif
- Histoire
- Management du sport

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention :

- Informatique

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Administration publique
- Administration et échanges internationaux
- Droit
- Economie-Gestion

X
X X

X
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTINGER

